

Définition: Soit $A \subseteq \mathbb{R}$
et $b \in \mathbb{R}$. On dit que b
est un *minorant* de A
si $b \leq a \quad \forall a \in A$.

Définition: Soit $A \subseteq \mathbb{R}$ minoré.
Soit encore $i \in \mathbb{R}$ un minorant
de A . On dit que i est
la *borne inférieure* de A
si i est le plus grand minorant.
C'est à dire que $\forall b$ minorant
de A , $b \leq i$.